



REGLEMENT

Article 1 : Organisation

NANCY RIV'ACTION est organisé par l'association sportive « Courir sur des Légendes », 54600 Villers les Nancy. www.courirsurdeslegendes.fr

Article 2 : Principe

NANCY RIV'ACTION est une course en allure libre sans chronométrage, ni classement, avec obstacles divers artificiels et naturels accessibles au grand public.
L'épreuve se déroule le Dimanche 30 avril 2017

Article 3 : Concurrents

NANCY RIV'ACTION est réservé aux personnes majeures. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer, sous réserve d'une autorisation parentale écrite, remise au moment de l'inscription.

Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : Déroulement de la manifestation

- A partir de 8h30 : Remise des dossards
- 10h00 : Départ de la première vague (200 coureurs)
- Vagues suivantes toutes les 10 mn

Les participants doivent respecter le règlement de l'épreuve et le parcours établi.
L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et les obstacles pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.

Article 5 : Parcours et obstacles

Le parcours : 8 km* dans le stade Marcel Picot, les pistes cyclables et piétonnières des bords de Meurthe.

Exemple d'obstacles : Bottes de paille, pneus, barrières, tuyaux, matelas, structures gonflables, escaliers et franchissements divers...

Les participants doivent s'attendre à grimper, ramper, sauter, slalomer, etc. Des bénévoles seront chargés de veiller à la sécurité de certains obstacles et éviter bousculades et prises de risques inutiles.

***La distance est donnée à titre indicatif sous réserve des autorisations et de contraintes imposées à l'organisation.**

Article 6 : Encadrement sécurité

- Des bénévoles seront positionnés sur tout le parcours.
- Un encadrement médical sera assuré par un organisme de secours type Croix Rouge.
- Les règles de sécurité et de convivialité doivent être respectées scrupuleusement notamment lors du franchissement des obstacles sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- **L'épreuve n'est pas prioritaire**, vous traverserez aux ordres des signaleurs. Une attention toute particulière sera portée aux promeneurs et usagers des bords de Meurthe.

Article 7 : Inscription

7.1 Formalités administratives

L'inscription s'effectue uniquement par paiement en ligne sur la plateforme : www.chronopro.net

Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement le jour de la course :

→ Un certificat médical datant de moins d'un 1 an de non contre-indication à la pratique de la course à pied et au franchissement d'obstacles en compétition.

ou

→ Un certificat médical datant de moins d'un 1 an de non contre-indication à la pratique d'un des sports en compétition listés ci-dessous.*

ou

→ Une photocopie de licence sportive en cours de validité à la date de l'Epreuve délivrée par l'une des fédérations listées ci-dessous* portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline en compétition

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Aucune décharge ne pourra être signée sur place en cas d'oubli.

Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ou Facebook ne sera pris en compte.

7.2 Droits d'engagement

- 25 € par coureur
- 23 € par coureur par groupe de 4
- 20 € par coureur par groupe de 10

L'inscription inclus :

- La participation à la course
- La collation d'accueil
- Le ravitaillement à l'arrivée
- Le t-shirt de la course

Vous pourrez vérifier votre inscription en ligne sur www.chronopro.net

7.3 **Désistement**

Un coureur inscrit à Nancy Riv'Action ne pourra prétendre à être remboursé après le 16 avril.

Article 8 : **Assurances**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité.

Article 9 : **Droits d'images et sponsoring**

De par leur engagement, les concurrents de **NANCY RIV'ACTION** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports.

Contact organisation : contact@courirsurdeslegendes.fr

*** Liste des sports compatibles à l'épreuve NANCY RIV' ACTION : cf article 7.1**

Aikido
Alpinisme
Athlétisme
Aviron
Badminton
Baseball
Basket-Ball
Biathlon
Boxe
Canoë-Kayak
Capoeira
Cyclisme
Danse
Escalade sportive
Escrime
Football
Gymnastique
Haltérophilie
Hand-Ball
Hockey
Judo
Jujitsu
Karate
Kick Boxing
Krav maga
Kung Fu
Lutte
Natation
Rugby
Soft Ball
Squash
Ski
Street fight
Taekwondo
Tennis
Triathlon
Volley-Ball
Water-polo